



Syndicat Mixte pour la Collecte
et le Traitement des Eaux Usées
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française
Département VAL D'OISE
SICTEUB

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 27/06/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
44	25	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture

Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2022, le 27 Juin à 18:00, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni à la Maison du Village de Seugy, lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 21/06/2022.

Présents : M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. DUCLOS Jean-Noël, M. GAUBOUR Jacques, M. VARON Bernard, M. BOLLER Thierry, M. HADDAD Edmond, M. GAY Jean-Paul, M. WROBLEWSKI Didier, M. TURBAN Jean-Claude, M. DUFUMIER Dominique, M. LEDOUX Eric, M. MANSOUX Michel, M. SPECQ André, M. MELLA Daniel, M. FALLOT Frédéric, M. FAUVIN Patrick, M. GAILDRAT Olivier, M. DREVILLE Gérard, M. BOCQUET Jean-Charles, M. LECLAIRE Patrice, M. EPALLE Jean, M. BUISSON Jean-Michel, M. BRICHE Etienne, M. COLLIN Eric

Suppléant(s) : M. BOLLER Thierry (de M. THERRY Eric), M. HADDAD Edmond (de M. PIN Daniel), M. GAY Jean-Paul (de M. MONNEINS François), M. WROBLEWSKI Didier (de M. BIZERAY Jean-Jacques), M. TURBAN Jean-Claude (de M. BONTEMPS Jean-Marie)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. ALATI Jacques à M. LECLAIRE Patrice, M. DESHAYES François à M. VARON Bernard

Excusé(s) : Mme POLLET Clarisse

Absent(s) : M. MULLER Patrick, M. ROUDEAU-COOPER Laurent, M. FERRACHAT Sébastien, M. LEDRU Gilles, M. MONNEINS François, M. PIN Daniel, M. GRANZIERA Gilles, Mme LOURME Sophie, M. THERRY Eric, M. MOREL Cyril, M. DELECLUSE Thibault, M. DUFLOS Jérémy, Mme MALAQUIN Chantal, M. BOUFFLET Pierre, M. GUEDON Eric, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. FABRE Jacques, M. COLLOBER Ernest, M. ABITANTE Nicolas, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBAROSSA Raphaël

A été nommé(e) secrétaire : M. POIRIER Henri

2022-027 – Modification des statuts du SICTEUB suite à l'adhésion des communes de Lamorlaye et d'Epinay Champlatreux ainsi qu'à la prise de la compétence facultative entretien concernant l'ANC



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le Code de la Santé Publique
Vu l'arrêté interpréfectoral du 31 Décembre 2014 portant modification des statuts du SICTEUB suite à la prise de la compétence assainissement
Vu la délibération n° 2019-030 du 13 Novembre 2019 portant modification des statuts du syndicat suite à la prise de compétence eaux pluviales urbaines

Considérant que le SICTEUB de la Thève et de l'Ysieux souhaite effectuer une modification de ses statuts.

Considérant qu'il souhaite acter l'adhésion des communes de Lamorlaye et d'Epinay Champlatreaux.

Considérant qu'il souhaite également prendre la compétence facultative entretien concernant l'assainissement non collectif.

Considérant que les matières de vidange issues des installations d'assainissement non collectif seraient dépotées à la station d'épuration d'Asnières sur Oise.

Considérant que la modification statutaire concerne :

- En article 1 : Insertion des communes d'Epinay Champlatreaux et de Lamorlaye dans les communes membres
- En article 3 : Insertion de la compétence facultative « entretien des installations d'assainissement non collectif »

Considérant que l'adhésion des communes et la prise de compétence facultative se fera au 1^{er} Janvier 2023.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de modification statutaire pour le syndicat actant de l'adhésion des communes de Lamorlaye et d'Epinay Champlatreaux, ainsi que de la prise de compétence facultative assainissement non collectif
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches afférentes à ce dossier

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Asnières sur Oise, le 29/06/2022
Le Président